

## Comprendre le traitement des déchets ménagers

Dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets du 21 au 29 novembre, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, en partenariat avec la Mairie de Saint-Ouen et la société TIRU, exploitante du centre, organise une journée portes ouvertes dans le centre d'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers à Saint-Ouen. Elle sera l'occasion pour le grand public de découvrir le fonctionnement du centre qui traite chaque année 630 000 tonnes de déchets ménagers produits par 1,4 million d'habitants. Le dimanche 22 novembre de 10h à 17h, avec un départ de visite toutes les 15 minutes environ, le public pourra observer les différentes étapes du traitement des déchets, depuis la réception des ordures ménagères déversées par les camions de collecte jusqu'à la

production d'énergie sous forme d'électricité et de vapeur, en passant par la combustion et le traitement des fumées d'incinération.

Le public y apprendra ainsi comment les déchets ménagers sont valorisés :

- l'énergie issue de la combustion des déchets est transformée en électricité et en vapeur pour le chauffage urbain : le centre permet notamment de chauffer 110 000 équivalents-logements chaque année ;

- les mâchefers, résidus solides de l'incinération des déchets, sont utilisés en matériaux de travaux publics pour la construction des routes ;

- les ferrailles et métaux récupérés sont recyclés en sidérurgie et servent à fabriquer de nouveaux alliages.

La commune de Montrouge est membre du SYCTOM

**Dimanche 22 novembre à partir de 10h**

**Centre du SYCTOM de**

**l'Agglomération parisienne**

**22-24, rue Ardoin - 93400 Saint-Ouen**

**Métro ligne 13 - Station**

**Mairie de Saint-Ouen**

**RER C - Saint-Ouen**

**Contact : Christophe MARIA-**

**Chargé des Relations Extérieures**

**Tél. : 01 40 13 17 29/52**

**www.syctom-paris.fr**

## Lampes usagées : pensez à votre déchetterie

Vous apportez de plus en plus vos piles usées à la déchetterie, pensez maintenant à amener vos lampes, qui doivent être recyclées pour éviter de déverser des produits toxiques ou des métaux lourds dans l'environnement. La Ville a installé un container particulier pour les lampes recyclables. Rappelons qu'en octobre 2009, une convention sur la réduction de la consommation éner-

gétique des éclairages domestiques a été signée entre le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, l'ADEME, EDF et deux fédérations de distributeurs (FCD - Fédération du Commerce et de la Distribution - et FMB - Fédération des Magasins de Bricolage). Cette convention a pour objet le retrait progressif des ampoules les plus consommatrices d'énergie, des rayons des distributeurs et la promotion de l'utilisation de ces lampes basse consommation. (source: <http://www.recyllum.com>). Les Ampoules à Incandescence dont halogènes et

linolites sont donc vouées à disparaître. En attendant, elles doivent être jetées dans la poubelle traditionnelle à ordures ménagères.

### Les sources lumineuses à recycler

Différentes catégories de lampes sont recyclables :

- tubes fluorescents (dits « néons ») ;
- lampes basse consommation (ou fluo-compactes) ;
- lampes à iodure métallique (ou aux halogénures métalliques) ;

- lampes sodium (haute et basse pression) ;
- lampes à vapeur de mercure ;
- lampes à leds.

Pour les reconnaître c'est très facile :

Depuis 2005, les lampes concernées, les Lampes à décharge et à LED (tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes Leds...) portent toutes le marquage « poubelle barrée ».

**Rue Paul Bert - Tél. : 01 46 12 76 93**

**Du mardi au vendredi**

**de 12h à 19h, ainsi que le samedi**

**de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.**



## Halte aux tags

Face au problème récurrent des tags, la Ville de Montrouge a mis en place une prestation de nettoyage des supports, en limite du domaine public, au service des Montrougiens. Si vous êtes concerné, voici la procédure précise à suivre :

1) Le conseil syndical ou le syndicat envoie aux services techniques de la Ville un signalement de tag sur la façade de la propriété par courrier. (Il est fortement conseillé au signaleur de porter plainte auprès de la Police Nationale. Ceci permet de pouvoir poursuivre un taggueur pour « l'ensemble de son œuvre » s'il est pris en flagrant délit.)

2) Les services techniques lui adressent la lettre descriptive avec la demande d'enlèvement (le formulaire de demande d'enlèvement est également disponible en téléchargement sur le site de la Ville de Montrouge : <http://www.ville-montrouge.fr> rubrique Cadre de vie, réglementation urbaine).

3) Au retour de la demande d'enlèvement dûment remplie, les services font intervenir l'entreprise spécialisée (une photo avant et après intervention est conservée).

4) Le coût de l'opération est pris en charge par la Ville. Il est demandé également au propriétaire de faire appliquer une couche de revêtement anti-tag à la suite de cette intervention. Cela facilite le retrait du tag futur et n'altère pas le support. Si la personne n'applique pas cette couche après la première intervention, la prestation sera alors à la charge de l'administré.

**Contact Services Techniques :**

**01 46 12 75 20.**